



**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **10 juillet 2014**

Délibération n° 2014-0247

commission principale : **urbanisme**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **GIVORS**

objet : Programme de renouvellement urbain - Résidentialisation Jean Moulin - Convention financière de mise à disposition de foncier et d'autorisation de travaux entre Alliade habitat, la Commune de Givors et la Communauté urbaine de Lyon

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

**Rapporteur** : Madame la Conseillère David

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 162

Date de convocation du Conseil : vendredi 27 juin 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mardi 15 juillet 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, Beautemps, Belaziz, MM. Bérat, Bernard, Berthilier, Blachier, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Calvel, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Lavernée, de Malliard, MM. Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mme Michonneau, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, M. Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Vaganay, Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Brumm (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Balas (pouvoir à M. Guillard), Berra (pouvoir à M. Fenech), M. Blache (pouvoir à M. Havard), Mme Burillon (pouvoir à Mme Servien), M. Compan (pouvoir à M. Quiniou), Mme Ghemri (pouvoir à M. Genin), M. Gillet, Mmes Hobert (pouvoir à Mme Gailliout), Lecerf (pouvoir à M. Gomez), Maurice (pouvoir à M. Martin), Millet (pouvoir à M. Crimier), M. Pouzol (pouvoir à M. Gouverneyre), Mme Reynard (pouvoir à Mme Crespy), M. Uhlrich (pouvoir à M. Geourjon), Mme Varenne (pouvoir à M. Kimelfeld).

Absents non excusés : MM. Boudot, Casola.

**Conseil de communauté du 10 juillet 2014****Délibération n° 2014-0247**

commission principale : urbanisme

objet : **Programme de renouvellement urbain - Résidentialisation Jean Moulin - Convention financière de mise à disposition de foncier et d'autorisation de travaux entre Alliage habitat, la Commune de Givors et la Communauté urbaine de Lyon**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 18 juin 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le projet de renouvellement urbain du quartier des Vernes à Givors fait l'objet d'une convention avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) approuvée par délibération n° 2007-3917 du Conseil du 12 février 2007, confirmée par l'avenant n° 3 approuvé par délibération n° 2013-4296 du Conseil du 18 novembre 2013.

Dans ce cadre, l'opération résidentialisation Jean Moulin, dans le quartier des Vernes, a été identifiée comme prioritaire.

Située de manière enclavée en contrebas de l'avenue Lénine, la barre Jean Moulin, propriété d'Alliage habitat, a été partiellement démolie dans les années 1990. Elle représente aujourd'hui 2 ensembles immobiliers distincts d'un total de 236 logements.

Le projet de résidentialisation vise à atténuer les conflits d'usages et à mieux hiérarchiser les limites entre espaces publics et espaces privés. Il traitera les éléments suivants :

- la rénovation des rez-de-jardins et de leurs pergolas, pour redonner de l'intimité aux logements du rez-de-chaussée,
- la création de containers enterrés, afin de régler la problématique des ordures ménagères et permettre le tri sélectif,
- le traitement des seuils d'entrée et la création d'accès personnes à mobilité réduite (PMR) sur chaque allée,
- l'amélioration et la sécurisation des cheminements piétons,
- l'optimisation et la sécurisation du stationnement,
- le traitement du talus arrière situé en pied d'immeuble, pour faciliter la gestion et l'entretien des espaces.

Le montant global prévisionnel de l'opération est de 1 163 218 € TTC, répartis comme suit :

- Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) : 315 284 €,
- Alliage habitat : 140 645 €,
- Région : 25 800 €,
- Commune de Givors : 365 770 €,
- Communauté urbaine de Lyon : 315 719 €.

La participation de la Communauté urbaine de Lyon a fait l'objet d'une individualisation d'autorisation de programme par délibération n° 2013-4214 du Conseil du 21 octobre 2013, cette délibération a également autorisé la signature d'une convention financière entre Alliade habitat et la Communauté urbaine.

Les partenaires ont finalement souhaité que la réalisation de cette opération soit confiée à Alliade habitat. Cette décision s'inscrit dans le cadre d'une politique d'aménagement harmonieux et de réalisation cohérente des espaces publics de l'agglomération lyonnaise. Elle répond, en outre, aux interactions existantes entre les travaux et ouvrages relevant de la compétence de chacune des parties et de leur imbrication.

En accord avec Alliade habitat, la convention financière entre Alliade habitat et la Communauté urbaine doit être résiliée et remplacée par une convention tripartite financière entre Alliade habitat, la Commune de Givors et la Communauté urbaine. La convention initiale sera résiliée à compter de la signature de la présente convention ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme ;

#### DELIBERE

##### 1° - Approuve :

a) - la résiliation de la convention financière entre Alliade habitat et la Communauté urbaine de Lyon,

b) - la convention financière, de mise à disposition de foncier et d'autorisation de travaux entre Alliade habitat, la Commune de Givors et la Communauté urbaine dans le cadre du programme de renouvellement urbain : résidentialisation Jean Moulin à Givors.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention de maîtrise d'ouvrage unique et à prendre toute mesure utile à l'exécution de la présente délibération.

3° - **La dépense** d'investissement sera imputée sur l'autorisation de programme globale P17 - Politique de la ville, individualisée le 21 octobre 2013 pour un montant de 315 719 € en dépenses sur l'opération n° 0P17O2897.

4° - **Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2014 et 2015 - compte 20422 - fonction 72, pour un montant de 315 719 € selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 158 000 € en 2014
- 157 719 € en 2015.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 15 juillet 2014.**